

DÉCISION N° 19 /2018

De conclure un contrat de location d'habitation

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122.22-5^e,

Vu la délibération n°1 du conseil municipal du 10 avril 2014,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De conclure un bail d'habitation d'une maison sise au 140 A, route de Jean-Petit – Jean Petit – 97480 SAINT-JOSEPH

Entre les soussignés :

- **Le Bailleur :** ORANGE Erika, 17 lotissement Les Fluorines, 81120 Saint-Lieux Lafenasse

Représentée par son Mandataire :

ALTHIERY Emmanuella, 18 impasse des Caféiers, 97442 Saint-Philippe,

- **Le Locataire :** La Commune de Saint-Joseph représentée par son Maire en exercice Monsieur Patrick LEBRETON,

Moyennant le paiement mensuel de **SEPT CENT CINQUANTE EUROS T.T.C (750,00 €)**

Le paiement du loyer s'effectuera le 6 du mois civil de référence.

Durée du contrat : 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2018.

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

Fait à Saint-Joseph, le 28 JUN 2018

Le Maire, L'élu(e) délégué(e)



Christian LANDRY